

JOURNÉE D'ÉTUDES ANNONCÉE

Histoires et luttes des inspectrices du travail, 1878-1914

Le groupe régional d'Ile-de France du Comité d'histoire organise sa conférence – débat annuelle, le lundi 21 novembre 2016, à 14h30, à la salle Laroque du ministère des affaires sociales de la santé et des droits des femmes, 14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}.

Intervenantes :

Sylvie SCHWEITZER, professeure émérite à l'Université Lumière – Lyon 2

Anne Marie BEZIAU, directrice du travail honoraire

Inscriptions :

Comite.histoire@travail.gouv.fr

PUBLICATION DU CHATEFP

EN LIGNE SUR LE NET

Le bureau de la politique documentaire des ministères sociaux a procédé à la numérisation des **Rapports sur l'application des lois réglementant le travail de 1893 à 1913** (21 recueils représentant environ 14 250 pages) fin 2015.

Les recueils numérisés contiennent :

- les rapports annuels de la Commission supérieure du travail. Instaurée par la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles et des femmes dans les établissements industriels, elle était chargée de veiller à l'application "uniforme et vigilante" de cette loi.
- les rapports des inspecteurs divisionnaires

DOCUMENTS : REGARD SUR LE PASSÉ

Les ouvriers américains et la guerre **L'Humanité (N°5050 du 1^{er} octobre 1916)**

« La Nation qui tolère le piétinement d'un droit, établit un précédent d'injustice qui affecte tous les autres. » écrit Samuel GOMPERS. Le citoyen Samuel GOMPERS, président de la Confédération Américaine du Travail (la CGT des Etats-Unis), a publié, dans le *New-York Herald* du 3 septembre, un intéressant article dans lequel il s'occupe longuement de la guerre. Après avoir constaté que la situation de la classe ouvrière américaine s'est améliorée considérablement pendant les douze derniers mois, GOMPERS écrit : « Depuis le début de la guerre, nous nous sommes efforcés de maintenir notre pays en dehors de tout différend propre à nous compromettre vis-à-vis d'une des nations belligérantes. Nous tenions à observer une attitude impartiale capable de mériter la confiance et le respect de chacun des pays en lutte. Mais les liens qui unissent les nations modernes sont si forts, si nombreux et tellement enchevêtrés que la vie et les affaires de chacun affectent nécessairement les autres de façon qu'il n'y a pas de pays capable de se maintenir dans un isolement absolu. Les nations du monde ont des relations internationales très intimes. Les finances ont des centres internationaux. Il y a des dépôts et des factoreries communs à tous les pays. Ces liens ne peuvent être détruits en partie ou totalement sans accabler les pays intéressés d'incroyables souffrances. La guerre est la cause de bien des maux et d'horreurs sans nombre. Mais il y a aussi des maux et des horreurs introduits par le despotisme qui empêche les peuples, et les nations de chercher leur bonheur dans la liberté et suivant leur plus haut idéal. Nous n'avons aucun respect pour l'individu ou pour la nation qui oublie leurs droits sous prétexte de maintenir la paix. Les individus ou les nations qui tolèrent le piétinement d'un droit établissent un précédent d'injustice qui affecte tous les autres. Nous ne condamnons pas les individus où les nations qui ont lutté noblement dans la défense de leurs droits et de leurs idées. Bien au contraire, nous rendons hommage à leur courage, à leurs convictions et au noble combat qu'ils ont livré. Si nos ancêtres avaient préféré la paix à la justice, nous n'aurions pas les idées et les institutions de liberté dont nous jouissons. Dans notre attitude, vis-à-vis de la guerre européenne, nous devons désirer constamment la justice pour les citoyens américains et le rétablissement de la paix. Cela est de la plus grande importance. La paix ne peut pas être rétablie tant que les nations de l'Europe ne le voudront pas. Il y a eu dans ce pays et dans d'autres pays neutres plusieurs mouvements en faveur de la paix dont les uns étaient tout à fait sincères et les autres l'étaient moins. Tous étaient naturellement condamnés à une faillite certaine ». GOMPERS termine son article en rappelant que le dernier Congrès de la Fédération Américaine du Travail, tenu à Philadelphie, se prononça en faveur, de la célébration d'un Congrès ouvrier international au même moment et à la même place où se tiendra le Congrès diplomatique de la paix. L'édition européenne du *New-York Herald* en reproduisant l'article de Samuel GOMPERS affirme que celui-ci montre d'une façon indirecte la justice de la cause des Alliés.

du travail dont la mission était d'établir les statistiques des conditions de travail industriel dans les régions qu'ils étaient chargés de surveiller (article 21 de la loi du 2 novembre 1892).

- depuis 1897, les rapports des ingénieurs en chef des mines sur l'application des lois réglementant le travail dans les mines, minières et carrières.

Ils sont désormais accessibles sur le site internet du ministère des affaires sociales et de la santé, à l'adresse suivante :

<http://social-sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/ressources-documentaires/article/rapports-sur-l-application-des-lois-reglementant-le-travail-de-1893-a-1913>

OUVRAGES SIGNALÉS.

Jean Vigreux, Histoire du Front populaire. L'échappée belle, Editions Taillandier, 2016

Grèves, manifestations, tribunes politiques et syndicales... Par un puissant mouvement social, le Front populaire change la vie des Français ; congés payés, semaine de 40 heures, hausse des salaires... Dans un élan d'espérance sans pareil, c'est tout un peuple qui retrouve la foi dans un avenir meilleur. De 1936 à 1938, les gouvernements du Front populaire, et notamment celui de Léon Blum, lancent des réformes historiques. L'objectif : défendre et renforcer la République dans une Europe minée par la crise économique et sociale et l'expansion des régimes autoritaires et fascistes. Tant dans les villes que dans les campagnes, c'est la liesse. Les ouvriers occupent les usines, les paysans luttent contre les saisies, les familles partent en vacances, les femmes et les jeunes gagnent une plus grande place dans la société.

Néanmoins, si l'image de la joie collective frappe encore les esprits, elle masque les tensions sociales, politiques et internationales, la peur du désordre et de l'entrave à la propriété privée, voire d'un complot venu de l'étranger. De l'espoir au désenchantement, le Front populaire a suscité des sentiments variés et son bilan est aujourd'hui

Demain s'ouvre la souscription au 2^{ème} Emprunt de la Défense Nationale

Le Figaro (N°278 du 4 octobre 1916)

Demain s'ouvre dans les conditions qu'indiquent clairement les affiches apposées sur les murs de Paris et de toutes les communes de France la souscription au deuxième Emprunt de la Défense nationale. Chacun doit à son pays d'y participer dans toute la mesure de ses forces. Le civisme de l'armée de l'Épargne doit être à la hauteur de l'héroïsme des troupes qui versent leur sang pour le pays. Le but n'est-il pas le même ? L'argent, « le nerf de la guerre », ne combat-il pas pour la Victoire ? Dès aujourd'hui, toutes les disponibilités doivent être prêtes pour être utilisées demain. Le numéraire, or et argent, les billets de banque, le Bons et Obligations de la Défense nationale seront acceptés indifféremment en paiement des titres de rente. Ils doivent affluer. N'hésitons pas. L'unité d'action sur un front unique est aujourd'hui réalisée par les nations coalisées contre les Empires centraux. Cette fusion des forces, l'identité des plans stratégiques donnent la certitude de la Victoire. Les effectifs en présence, grâce aux réserves puissantes en hommes de nos alliés, assurent à l'Entente une supériorité numérique à laquelle correspond maintenant suivant le témoignage même de nos ennemis, une grande supériorité en matériel. Depuis le début des hostilités, de grandes nations sont venues à la cause de l'Entente et ont rallié ses étendards. Chez les neutres se manifeste constamment un courant de sympathies ardentes que créent les causes justes ou désintéressées. L'heure décisive approche, agissons pour les combattants (...) n'hésitons pas !

L'Emprunt national de libération et les anciennes professions libérales

La démocratie financière se mobilise spontanément à la campagne, comme à la ville, dans les champs, comme dans l'usine et le comptoir, dans les salons comme dans les chaumières, pour apporter toutes ses économies et aider nos braves poilus, en leur fournissant armes et munitions à l'excès, à jeter dehors les envahisseurs, qui leur auraient échappé à Verdun et sur la Somme. Les caisses d'Épargne vont se vider cette fois pour le bon motif, et à l'appel de son éminent et infatigable gouverneur, le personnel de la Banque de France, à laquelle les pouvoirs publics ont enfin rendu l'hommage qui lui est dû pour la sauvegarde du Crédit national depuis les hostilités, et vont renouveler son privilège pour de longues années, se multiplie à Paris, comme en province, pour faciliter aux humbles comme aux banquiers l'accès des guichets d'emprunt. Les Chambres de commerce organisent des conférences pour aller répandre partout la bonne parole de réconfort et de placement unique. Les établissements de crédit, agents de change et coulissiers, qui sont revenus, sous la tutelle de la Banque de France, les régulateurs du crédit et du marché, poussent énergiquement leur clientèle, fidèle malgré tout, à souscrire au nouvel emprunt, sauf à délaissier pour quelques semaines leurs placements favoris en obligations et en bons. Le nouvel emprunt s'annonce donc comme un triomphe plus complet encore que le premier pour la Défense nationale. Parmi les souscripteurs de cet emprunt, il en est qui méritent d'avance une mention particulière. Ceux-là appartiennent aux professions dites libérales, lesquelles ne sont pas les victimes les moins intéressantes de la prolongation forcée de cette dure guerre, non seulement par les morts cruelles et irréparables des plus jeunes et des meilleurs, artistes, écrivains, ingénieurs, avocats, médecins, journalistes, notaires, avoués, professeurs, greffiers, huissiers, magistrats, mais par les ruines qui s'accumulent, malgré les prodiges de travail, de dévouement, d'économie, et de solidarité professionnelle. Toute cette phalange de bons citoyens, autrefois si remuante, si active, si enviée quelquefois prodigue pour le rayonnement de la patrie française en tout ce qui concerne l'idéal, le luxe et l'agrément de la vie, aujourd'hui si éprouvée, si atteinte, ne récrimine pas, ne se plaint pas, et fait parmi elle et autour d'elle la plus réconfortante et la plus saine des propagandes pour l'emprunt de libération-du territoire. Elle racle les fonds de ses tiroirs; elle se privera, au besoin, et endettera

discuté.

En s'appuyant sur de nouvelles archives, Jean Vigneux nous fait revivre le mythique Front populaire et prouve que, loin d'être une parenthèse, cette « échappée belle » a été une expérience gouvernementale fondamentale pour comprendre l'histoire sociale et politique de la France contemporaine

Robert Frank, Jean-Noël Jeanneney, Eric Roussel, Simon Nora. Moderniser la France, CNRS Editions, 2016

Homme de courage et de conviction, esprit volontaire et visionnaire, Simon Nora (1921-2006) fut l'un des principaux acteurs de la modernisation française. Résistant à vingt ans, énarque à vingt-cinq, il fut l'un des proches collaborateurs de Pierre Mendès France puis de Jacques Chaban-Delmas quand celui-ci, Premier ministre, mit en œuvre son projet de « nouvelle société » en 1969. Cofondateur de L'Express dans les années cinquante, directeur général du groupe Hachette, puis directeur de l'ENA, Simon Nora est également l'auteur de plusieurs rapports dont celui sur les entreprises publiques (1967) et le fameux rapport sur l'informatisation de la société française, en collaboration avec Alain Minc (1978). Evoquer le parcours de Simon Nora, c'est revisiter un paysage politique et intellectuel qui reste la toile de fond des débats d'aujourd'hui.

Christophe Dejours, Situations du travail, PUF, 2016

La psychodynamique du travail est une discipline dévolue à l'analyse clinique et théorique des relations entre travail et santé mentale qui s'efforce d'identifier les conditions en fonction desquelles le rapport psychique au travail évolue vers la pathologie ou profite au contraire à la construction de la santé mentale. Elle prend naissance en France en 1980 avec la publication de *Travail : usure mentale*.

Ce livre rassemble des articles qui ont joué un rôle important dans

l'avenir pour les nécessités de la Défense nationale nous disions l'an dernier, dans un article qui a ou les honneurs inespérés de la Censure, que le bas de laine français, même troué par les obus -allemands, contient encore et toujours des milliards d'or et de billets que les Boches convoitent avant tout, et qu'un gouvernement d'action, qui a su éclaircir l'horizon intérieur et extérieur, saura faire affluer dans ses caisses, pour la solution finale et victorieuse de l'effroyable cataclysme, qui pèse depuis plus de deux ans sur l'humanité entière mais en attendant, apportons tous, sans compter, le superflu et le nécessaire, sans récriminer, mais en gardant notre liberté de jugement et de contrôle, pour la libération prochaine de nos chères provinces du Nord et de l'Est et la reprise de notre Alsace-Lorraine. Nous pourrons ensuite respirer, compter et établir nos bilans, pour les réparations, au point de vue moral, politique et financier. La vie reprendra, nous suivrons et soutiendrons nos alliés jusqu'au bout, mais nous pourrons au moins, entre nous, jeter les nouvelles assises d'une France nouvelle, toujours éternelle et prospère.

A. LINOL

Vers la suppression du bagne Le Populaire n°4982 (2 octobre 1936)

La commission interministérielle chargée d'étudier les modalités de la suppression et du remplacement du bagne a tenu hier sa première séance. « Il est question depuis de nombreuses années de la suppression du bagne. Il s'agit aujourd'hui d'apporter une solution définitive à cette question. » C'est en ces termes que M. RUCART commença hier soir l'examen devant quelques représentants de la presse, des raisons et des conditions de la suppression du bagne.

« Je suis tout à fait d'accord avec M. Marius MOUTET, continua-t-il, pour la suppression de ce châtiment.

« On peut examiner le problème à différents points de vue, la conclusion reste la même.

« Au point de vue colonial ? Il est incontestable qu'il y a beaucoup à faire pour le développement de la Guyane. Les Antilles ont une population nombreuse, qui émigrerait volontiers dans cette région fertile. Mais la présence des bagnards et des relégués interdit pratiquement toute émigration et par conséquent tout développement économique de colonie. Au point de vue moral et pénal ? Une peine doit être, vous le savez, à la fois exemplaire et moralisatrice. Or, la peine des travaux forcés subie à la Guyane n'est ni l'une ni l'autre. Sur cette question, tous les rapports, toutes les enquêtes de presse concordent. » « J'ai dit, déclare le Garde des Sceaux, que les travaux forcés accomplis en Guyane ne constituent pas une peine exemplaire. Le condamné qui part pour la Guyane conserve toujours le secret espoir de s'en évader. En fait, les évasions sont nombreuses. On a même connu un temps où des réclusionnaires (c'est-à-dire des hommes condamnés à accomplir leur peine de prison dans une cellule où ils sont toujours seuls) commettaient des crimes dans l'espoir d'aller à la Guyane. Pour enlever aux réclusionnaires l'espoir de partir au bagne, il a même fallu une loi, celle du 20 décembre 1880, qui décida que la peine des travaux forcés, prononcée en raison d'un crime commis dans une prison, serait subie dans l'intérieur de la prison. »

« D'autre part, je vous ai dit : « La peine des travaux forcés » n'est pas moralisatrice. Il est démontré, en effet, par une longue expérience, que sous le ciel de feu de la Guyane, un travail suivi, régulier, normal en un mot, ne peut être obtenu des condamnés. Beaucoup parmi eux sont d'ailleurs, de très médiocre santé et traînent un lourd passé héréditaire.

« J'ajoute, enfin, que le bagne est un foyer d'épouvantable corruption. Les nouveaux transportés sont guettés dès leur débarquement par d'ignobles individus qui en font leur proie. La nuit, les gardiens n'osent pénétrer dans les baraquements. »

La première réunion de la Commission interministérielle

Après avoir ainsi exposé les raisons pour lesquelles notre camarade Marius MOUTET et lui-même sont des partisans déterminés de la suppression du bagne, M. RUCART nous indique quels sont ses projets. Il

l'élaboration de cette discipline et qui sont, pour la plupart, devenus introuvables. Nombre de ces textes ont la forme de réponses à des objections faites à la clinique du travail par des chercheurs œuvrant dans d'autres disciplines (ergonomie, médecine du travail, sociologie, anthropologie, psychosociologie, philosophie, psychanalyse, psychosomatique). Il s'agit donc d'une sélection qui constitue une base de référence pour tous ceux qui, en tant que praticiens ou chercheurs, sont impliqués dans la clinique et dans l'action en faveur de l'amélioration des rapports entre les êtres humains et le travail

A LIRE DANS LES REVUES

Droit social, n°5 Mai 2016

- Dossier : Réforme du code du travail : Première partie : Projets. Dossier sur trois rapports portant sur la réforme du code du travail. Projet portant sur un autre droit du temps de travail
- La rémunération du salarié détaché dans un Etat membre de l'Union

Merci de nous faire part de vos suggestions. Vous pouvez également nous transmettre des documents.

Contacts :

Cheikh Lo
tél : 01 44 38 35 39 – courriel :
cheikh.lo@travail.gouv.fr

directeur de la publication : Agnès Jeannet

Pour en savoir plus :

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

Paco intranet : rubrique "Les ministères sociaux CHATEFP »
Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
39-43, quai André Citroën
75739 Paris cedex 15
tél : 01 44 38 35 48
comite.histoire@travail.gouv.fr

continue en effet ainsi sa déclaration : « Si je désire la suppression du bagne, je ne désire pas pour cela un adoucissement du châtiment. Mon intention est de remplacer la peine à la Guyane par l'internement, en France, dans des maisons de force.

« C'est afin d'examiner les conditions dans lesquelles on pourrait ainsi modifier le régime des condamnés aux travaux forcés que, d'accord avec mon ami M. Marius MOUTET, j'ai constitué une commission interministérielle dont j'ai présidé cet après-midi la première séance.
(...)

Dans la région parisienne, 8000 grévistes occupent encore les lieux de travail

Le Figaro (N°277 du 3 octobre 1936)

Le Gouvernement met son espoir de paix sociale dans l'organisation de l'arbitrage obligatoire. L'état des grèves dans la région parisienne n'est pas sans préoccuper le gouvernement. Les conflits du travail persistent en dépit de tous ses efforts tentés pour y mettre un terme, et des menaces sérieuses de nouvelles grèves pèsent sur l'économie de la capitale. Officiellement, on compte encore, à l'heure actuelle, dans la région parisienne, 8.000 grévistes, dont la plupart occupe toujours les lieux de travail. C'est en vue d'examiner cette situation, qui ne saurait se prolonger, que M. SALENGRO avait convoqué, hier au ministère de l'intérieur, MM. RAYNAUD, GUIRAUD et LEFEBVRE, secrétaires de l'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne. Les pourparlers continueront aujourd'hui. Ajoutons que, selon les statistiques officielles, le nombre total des ouvriers en grève sur l'ensemble du territoire, s'élevait, hier, à 31.688 contre 37.842 le 25 septembre dernier. Élevant la persistance, la fréquence et le caractère de ces conflits, le gouvernement s'emploie dès maintenant, à mettre au point l'organisation des procédures de conciliation et d'arbitrages obligatoires prévus par l'article 15 de la loi monétaire, pour le règlement des différends sociaux provoqués par la hausse du coût de la vie résultant de la dévaluation. Or, il apparaît que le gouvernement entend appliquer cette procédure d'arbitrage, à tous les conflits sans exception, c'est-à-dire même à ceux qui éclatèrent bien avant le nouvel « alignement »... à gauche de notre devise. Précisons encore que le gouvernement, en songeant sans doute à la laborieuse élaboration des textes d'application de l'accord Matignon, entrevoit la possibilité de faire jouer l'arbitrage obligatoire pour la rédaction ou la révision des contrats collectifs. Une voie nouvelle est ouverte, déclarait hier un des principaux ministres de l'actuel cabinet, et il faut s'y engager assez vite. L'arbitrage obligatoire doit, nous l'espérons du moins, limiter la quantité des grèves et en réduire la durée. Afin de ne pas perdre de temps, les ministres ont procédé à des échanges de vues à ce sujet. M. SALENGRO a eu, ainsi, hier, un très long entretien sur cette question avec M. Camille CHAITEMPS. Après cette entrevue, le ministre de l'intérieur a téléphoné à Genève, au président du Conseil. De toutes ces conversations, il ressort que, dès le retour à Paris de M. Léon BLUM qui prendra, croyons-nous, 48 heures de repos une conférence interministérielle ou mieux un conseil de cabinet, voire même un conseil des ministres se tiendra pour étudier à fond le problème. En attendant, les négociations se nouent déjà avec les organisations compétentes. Qui eût pu penser que la dévaluation de notre monnaie servirait à réaliser l'arbitrage obligatoire ?

E. de Vorney.

